



## Liste des documents à fournir dans le cadre d'un divorce, d'une séparation de corps ou de biens

Les documents à fournir pour un dossier de liquidation de régime matrimonial (divorce, séparation de corps ou de biens) :

Renseignements sur votre état civil :

- questionnaire d'état civil (à télécharger dans notre rubrique "Préparez votre rendez-vous"),
- pièces d'identité,
- copie de votre livret de famille,
- copie du contrat de mariage, le cas échéant.

Renseignements patrimoniaux :

- titre de propriété du ou des biens immobiliers vous appartenant,
- un relevé de compte par banque (époux seuls ou ensemble),
- contrats de prêts non encore remboursés,
- copie du dernier avis d'imposition,
- cartes grises de vos véhicules automobiles.